



CE extraordinaire commun aux écoles Paul BERT & Lucie AUBRAC

Date : 12 février 2013

Objectif : Passage à la semaine à 4,5 jours

Participants :

- Parents FCPE : Pascale LAFFITTE, Nadia MOUSSA, Guillaume COHEN, Anne-Sophie BECHTET Karine LOUBENS et Stéphanie CASTET
- directeurs et enseignants de Lucie Aubrac et Paul Bert.
- Mlle LOMBARD , Monsieur GIROUX.

La mairie a demandé l'organisation de conseils d'écoles extraordinaires au sein de chacune des 5 écoles afin de connaître le sentiment général et pouvoir ainsi décider en fonction des éléments fournis par chacun. Les 5 écoles de L'Isle Jourdain seront toutes sous le même régime (4,5 jours pour toutes si on décide de passer en 2013, et toutes avec la même demi-journée supplémentaire). Les autres villes de la communauté de communes auront la possibilité de ne pas suivre la même option que l'Isle Jourdain. A noter que dans ce cas il risque d'y avoir des soucis dans l'organisation des transports scolaires.

Les écoles privées sont libres d'appliquer ou non cette réforme.

Les personnes de la mairie nous ont informés que la mairie avait déjà rencontré le DASEN (Directeur Académique des Services de L'éducation nationale) lors d'une réunion d'information. A ce jour la loi annonce l'application de la réforme dès la rentrée 2013-2014 et le choix du mercredi matin comme demi-journée.

Si la mairie doit demander une dérogation pour une mise en place de la réforme sur 2014 plutôt que sur 2013 et/ou pour le choix du samedi matin, cette dérogation devra être présentée le 8 mars au plus tard. De plus toute dérogation demande une justification bien étoffée, dans la mesure où le projet éducatif mis en place par la mairie le nécessite.

Si nous décidons d'appliquer la réforme à la rentrée 2013, la commune recevra les aides financières suivantes :

- 90€ par enfant pour l'année 2013-2014
- 45€ par enfant pour l'année 2014-2015

Si nous décidons d'appliquer la réforme à la rentrée 2014, la commune ne recevra aucune aide financière.

A savoir que l'association des maires de France est en train de se battre pour obtenir les 45€ par enfant en cas de réforme appliquée seulement en 2014 et ce pour les communes éligibles aux aide financières qui ne sont pas systématiques. De plus l'association essaie d'obtenir la création d'un fonds d'aide pour la mise en place de la réforme.



Suite aux questions posées par les parents concernant les effets de la réforme sur la tarification CLAE/CLSH, la préfecture veut associer la CAF aux deux partenaires qui sont la Jeunesse et Sport et l'Inspection Académique pour obtenir le maintien des aides de la CAF pour le CLAE et le CLSH. En sachant qu'il y aura peut-être des coûts supplémentaires pour les parents en termes de CLAE et de CLSH car la journée d'école pure sera raccourcie. Le gouvernement envisage quand même la possibilité pour les enfants de rester dans l'école jusqu'à l'heure appliquée aujourd'hui (soit 16h30 pour la plupart des écoles). A voir comment cela sera organisé (activités sportives ou culturelles ???).

Pour l'organisation de la semaine de classe, nous parlons donc de 24 heures de cours obligatoires + 3 heures hebdomadaires hors enseignement. Il n'est pas possible de dépasser 5h30 de classe par jour, ni 3h30 par demi-journée, APC inclus. Le temps du midi devra être d'un minimum de 1h30, . Il y aura un temps pour l'APC (Activité Pédagogique Complémentaire) qui est le soutien actuel. Le temps minimum de l'APC devra être de 30 min et pourra se dérouler en début d'après-midi, en accord avec les règles précédentes. L'APC pourra être plus large que le soutien actuel pédagogiquement parlant (exemple : pourrait même être utilisée pour du théâtre).

Les parents FCPE ont fait le retour du sondage à la mairie : parents majoritairement pour le mercredi matin, pas de retour sur 2013 ou 2014, la question posée par flyer ayant été mal interprétée.

La mairie a recensé les associations Lisloises qui pâtiraient de la mise en place sur le mercredi. Elles sont au nombre de 5 : La Clochette Lisloise, la MJC, la Catéchèse, le Tennis et l'Ecole de Musique. Cela concerne en tout 250 enfants. La mairie va rencontrer les associations pour essayer de trouver des alternatives.

Concernant le transport scolaire, le surcoût est estimé à 500000 euros par an, et le trajet retour du mercredi se fera à 12h30 sans restauration.

En fin de CE nous avons donc voté à main levée sur l'année choisie pour appliquer la réforme. Etant donné les aides financières octroyées nous avons voté en très grande majorité pour l'application dès la rentrée 2013.

Les questions de restauration (services, cas du mercredi), d'horaires de classe, d'APC, de contenu des activités culturelles et sportives hors classe seront traitées lors des prochains conseils d'école, sur proposition des interlocuteurs concernés.